

PROCÈS-VERBAL DE CONSEIL D'ÉCOLE

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

IDENTIFICATION	
COMMUNES	AYRON-CHALANDRAY-MAILLÉ
NOM DU RPI	RPI AYRON-CHALANDRAY-MAILLÉ
DATE DE LA RÉUNION	19/10/21

PARTICIPANTS

: présent ou présente EXC : excusé ou excusée

Représentants, représentantes des parents d'élèves	Éducation nationale	Collectivités	Autres participants
<p>Pour AYRON MAITRE Gwennaël <input checked="" type="checkbox"/> WOLF Laëtitia <input checked="" type="checkbox"/> PINGANAUD Stéphanie <input checked="" type="checkbox"/> JUSTE Sophie EXC</p> <p>Pour CHALANDRAY FAUSSAT Fanny <input checked="" type="checkbox"/> REIGNE Séverine EXC DA FONSECA Mélanie <input checked="" type="checkbox"/> JUSTE Sophie EXC</p> <p>Pour MAILLÉ VETIZOU David <input checked="" type="checkbox"/> ABRAHAM Karina <input checked="" type="checkbox"/> BRIANT Laureen <input checked="" type="checkbox"/> GUÉRIN Maggy <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>Présidente GOMET Laurence <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Enseignantes Pour AYRON BENELBAZ Maud <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/> PRESTROT Céline <input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Pour CHALANDRAY LACHIRI Chantal <input checked="" type="checkbox"/> BONIN Bénédicte <input checked="" type="checkbox"/> THIOLLET Stéphanie <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Pour MAILLÉ BATEMAN Annabelle <input checked="" type="checkbox"/> POISSON Nathy <input checked="" type="checkbox"/> BESLE Tamara <input checked="" type="checkbox"/> TOURINAN Priscilla EXC</p> <p>Pour le RASED BREBION Marieke <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>IEN Annie JUSSAUME EXC</p>	<p>Pour AYRON GUÉRIN Fabienne (maire) EXC MICHONNEAU Christelle (déléguée SIVOS) EXC FEZOU-LEFEVRE Geneviève (Adjointe au maire) <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Pour CHALANDRAY PELTIER Nathalie (maire) EXC PIAUMIER-PINEAU Pascale (déléguée SIVOS) EXC</p> <p>Pour MAILLÉ LACOSTE Hubert (maire) EXC MÉRIGOT Fabienne (Prési- dente du SIVOS) EXC LÉAUD Sandra (suppléante SIVOS) <input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>DDEN Prénom NOM</p> <p>Invité ou invitée (en fonction de l'OJ)</p>

Pour introduction, la présidente nomme une secrétaire de séance : Annabelle BATEMAN.

PROCÈS-VERBAL DE CONSEIL D'ÉCOLE

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

ORDRE DU JOUR

1) Fonctionnement du Conseil d'école :

- 1a- Vote de la délibération du Conseil d'école pour fonctionner en Conseil d'école regroupé,
- 1b- Résultats des élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'école,
- 1c- Création d'une boîte mail des représentants des parents d'élèves,
- 1d- Rôle du Conseil d'école,

2) Règlement intérieur :

- 2a- Informations sur la COVID-19,
- 2b- Vote du règlement intérieur des écoles,

3) Ressources humaines de l'école :

- 3a- Effectifs, répartition pédagogique pour l'année 2021-2022,
- 3b- RASED,

4) Actions pédagogiques concourant à la mise en œuvre du projet d'école :

- 4a- APC,
- 4b- Salon du livre
- 4c- Liaison CM2/6^{ème}
- 4d- Prix des Incorruptibles,
- 4e- École et Cinéma,
- 4f- Pass'Sport, Pass'Art
- 4g- Opérations dans les écoles,
- 4h- Piscine,
- 4i- Semaine du goût,
- 4j- Éco-école,

5) Moyens matériels et financiers :

- 5a- Bilan des coopératives scolaires,
- 5b- Travaux dans les écoles,

6) Hygiène et Sécurité : PPMS et exercices d'évacuation incendie,

7) Mise en œuvre et suivi du Projet éducatif de territoire (PEDT).

Les excusés sont :

- Mme Jussaume, Inspectrice de l'Éducation nationale circonscription de Lençloître Nord Vienne,
- M. Lacoste, maire de Maillé,
- Mme Mérigot présidente du SIVOS,
- Mme Guérin, maire d'Ayron,
- Mme Peltier, maire de Chalandray,
- Mme Piaumier-Pineau, déléguée SIVOS à Chalandray,

PROCÈS-VERBAL DE CONSEIL D'ÉCOLE

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

- Mme Tourinan, enseignante en maternelle (les lundis) à l'école de Maillé,
- Mme Reigné Séverine, représentante des parents d'élèves pour Chalandray,
- Mme Juste, représentante suppléante des parents d'élèves pour Chalandray,
- Mme Michonneau, déléguée SIVOS à Ayron.

1. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ÉCOLE

1a- Vote de la délibération du Conseil d'école pour fonctionner en Conseil d'école regroupé.

Suite à la réforme des élections des représentants de parents d'élèves en 2011, chaque école dispose de sa propre liste de candidats et donc de son propre Conseil d'école. Cependant, dans le cadre d'un RPI, il peut être voté de fonctionner en Conseil d'école regroupé.

Les personnes pouvant voter sont les enseignantes, les représentant.e.s des parents d'élèves titulaires, les maires et leur adjoint.e délégué.e SIVOS.

Les membres du Conseil d'école sont informés des deux procédures de vote :

- à main levée,
- par procuration en cas d'absence : dans ce cas-là, un bon pour pouvoir a été donné à un membre présent.

Un point est fait sur les bons pour pouvoir :

- M. Lacoste et Mme Mérigot ont donné leur pouvoir à Mme Léaud ;
- Mme Guérin a donné son pouvoir à Mme Fezou-Lefèvre ;
- Mme Peltier et Mme Piaumier-Pineau ont donné leur pouvoir à Mme Thiollet ;
- Mme Michonneau a donné son pouvoir à Mme Goumet.

Le fonctionnement est adopté à l'unanimité : les trois Conseils d'école peuvent donc se réunir en Conseil d'école regroupé pour l'année 2021-2022.

Mme GOMET est désignée comme Présidente du Conseil d'école regroupé pour l'année. En conseil des maîtresses, nous avons décidé de proposer une présidence par alternance, par équité, sachant que la présidence vaut pour l'année scolaire.

1b- Résultats des élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'école.

Le scrutin a eu lieu le vendredi 8 octobre 2021.

Écoles	Nombre d'inscrits	Nombre de votants	Nombre de bulletins blancs ou nuls	Nombre de suffrages exprimés	Taux de participation	Nombre de sièges à pourvoir	Nombre de candidats (titulaires)	Sièges pourvus
Ayron	121	66	3	63	54,55 %	3	3	3
Chalandray	115	44	5	39	38,26 %	3	3	3
Maillé	119	55	6	49	46,22 %	3	3	3

Pour l'école d'Ayron, les représentants.tes des parents d'élèves sont Gwennaël MAITRE, Laëtitia WOLF, Stéphanie PINGANAUD et Sophie JUSTE.

Pour l'école de Chalandray, les représentantes des parents d'élèves sont Fanny FAUSSAT, Séverine REIGNÉ, Mélanie DA FONSECA et Sophie JUSTE.

PROCÈS-VERBAL DE CONSEIL D'ÉCOLE

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

Pour l'école de Maillé, les représentants.tes des parents d'élèves sont David VETIZOU, Karina ABRAHAM, Laureen BRIANT et Maggy GUÉRIN.

On note une hausse significative du taux de participation pour l'école d'Ayron, passant de 43,70 % à 54,55 %. En revanche, c'est en nette baisse pour les écoles de Chalandray, qui passe de 44,44 % à 38,26 %, et de Maillé, qui passe de 55,20 % à 46,22 %.

1c- Création d'une boîte mail des représentants.tes des parents d'élèves.

L'an dernier, une adresse mail propre aux représentants.tes des parents d'élèves, a été créée. Elle sera à nouveau diffusée (après les vacances d'automne) à tous les parents d'élèves, ceci afin d'établir une communication entre eux et les parents d'élèves.

1d- Rôle du Conseil d'école.

Il se réunit 3 fois dans l'année (une fois par trimestre).

Les personnes invitées à siéger sont : les enseignantes des 3 écoles, une enseignante du RASED, les représentants.tes des parents d'élèves titulaires et suppléants.tes, le maire et un adjoint délégué au SIVOS, la Présidente du SIVOS.

Le rôle du Conseil d'école est :

- de voter le fonctionnement en Conseil d'école regroupé,
- d'établir le règlement intérieur des 3 écoles du R.P.I. et de le voter,
- d'établir et de voter l'organisation du temps scolaire,
- d'adopter le projet d'école présenté par l'équipe enseignante,
- d'informer sur les différents projets du R.P.I., les activités périscolaires, la cantine, l'hygiène, la sécurité.

2. RÈGLEMENT INTÉRIEUR

2a- Informations sur la COVID-19.

À la rentrée, le protocole sanitaire était au niveau 2. Depuis le 4 octobre, le niveau s'est abaissé au niveau 1, ce qui signifie que pour les élèves de niveau élémentaire, le port du masque n'est plus requis dans les espaces clos. En revanche, l'aération des salles de classe et le lavage des mains restent des mesures phares. Les adultes gardent le masque dans les espaces clos.

Mme Besle rappelle que la survenue d'un cas positif parmi les élèves de la classe entraîne sa fermeture pour une durée de 7 jours à compter du dernier contact avec l'élève confirmé, quel que soit le niveau (maternelle ou élémentaire).

2b- Vote du règlement intérieur des écoles.

Aucune modification n'est apportée au règlement intérieur, il est donc adopté à l'unanimité.

PROCÈS-VERBAL DE CONSEIL D'ÉCOLE

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

3. RESSOURCES HUMAINES DE L'ÉCOLE

3a- Effectifs, répartition pédagogique pour l'année 2021-2022.

École d'Ayron : 69 élèves

- classe Maternelle, Mme Benelbaz, 20 élèves : 6 MS, 14 GS
- classe de CE1-CE2, Mme Goumet, 24 élèves : 8 CE1 et 16 CE2
- classe de CE2-CM1, Mme Prestrot, 25 élèves : 15 CE2 et 10 CM1

École de Chalandray : 65 élèves

- classe Maternelle, Mme Lachiri, 19 élèves : 1 TPS, 5 PS, 9 MS, 4 GS
- classe de CP, Mme Bonnin, 21 élèves
- classe de CE1, Mme Thiollet, 25 élèves

École de Maillé : 68 élèves

- classe Maternelle, Mme Bateman (du mardi au vendredi, et certains lundis) et Mme Tourinan (les lundis), 18 élèves : 6 PS, 5 MS, 7 GS
- classe de CM1-CM2, Mme Poisson, 25 élèves : 19 CM1, 6 CM2
- classe de CM2, Mme Besle : 25 élèves

A partir du lundi 8 novembre, un nouvel élève de CM1 sera accueilli sur le RPI. Nous n'avons pas encore eu le temps de voir, en conseil des maîtresses, s'il sera à Ayron ou à Maillé car nous n'avons été informées qu'hier.

Cette année, 201 élèves sont scolarisés sur le R.P.I. Ils seront 202 à partir du lundi 8 novembre.

3b- RASED.

Le R.A.S.E.D. est le Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté.

Le réseau d'aide de Vouillé est complet, il se compose :

- d'une psychologue scolaire : Mme ALDEHUELO Nathalie,
- d'une enseignante à dominante pédagogique (difficultés d'apprentissage) : Mme BREBION Marieke,
- d'une enseignante à dominante relationnelle : Mme TEXÈDRE Laetitia.

La demande d'aide est d'abord formulée par l'enseignante en début d'année scolaire, mais elle peut également émaner des parents (coordonnées affichées dans les écoles). L'autorisation des parents est obligatoire pour la prise en charge d'un élève. Les interventions sont gratuites et effectuées sur le temps scolaire.

Ce dispositif fonctionne sur un secteur de 14 écoles (soit 1 100 élèves). Certaines écoles sont néanmoins prioritaires (selon les directives fixées par l'IEN) : Vouillé, Latillé et Benassay/Lavausseau.

Mme Brebion indique que le réseau ne dispose d'aucune aide financière de l'Éducation Nationale et qu'une demande de subventions a été adressée à l'ensemble des 14 communes en date du 1^{er} octobre 2021, afin de financer du matériel pédagogique. Cette aide représente un montant d'1€ par enfant par commune. Mme Brebion nous informe que seules les communes de Chalandray, Ayron et Maillé n'ont pas donné suite à cette demande d'aide. Elle indique qu'elle est disponible pour fournir de plus amples informations sur cette requête aux 3 communes.

Mme Besle propose à Mme Brebion de prendre sur le budget SIVOS si besoin pour l'acquisition du matériel pédagogique, en concertation avec les mairies.

PROCÈS-VERBAL DE CONSEIL D'ÉCOLE

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

4. ACTIONS PÉDAGOGIQUES CONCOURANT A LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET D'ÉCOLE

4a- APC.

Les Activités Pédagogiques Complémentaires se déroulent sur le temps périscolaire et sont spécifiquement dédiées à la mise en œuvre d'activités relatives à la maîtrise de la langue et à la lecture depuis la rentrée de septembre 2018.

À l'école de Maillé, elles se déroulent sur 24 semaines, de 15h45 à 16h30, les lundis et mardis pour les élèves de CM2, les mardis et jeudis pour les élèves de CM1-CM2 et les jeudis et vendredis pour les élèves de Maternelle. En période 1, l'objectif en CM est d'améliorer la capacité des élèves pour la lecture à voix haute, c'est-à-dire améliorer la fluidité de leur lecture à voix haute. L'objectif pour les GS est la mobilisation du langage sous toutes ses formes, se préparer à lire et à écrire.

À l'école d'Ayron, les A.P.C. se déroulent sur 24 semaines, de 15h45 à 16h30 les lundis et mardis. En période 1, les élèves de CE1 et de CE2 ont travaillé sur la lecture et notamment les sons complexes. Les élèves de Maternelle, et notamment ceux de MS ont, quant à eux, travaillé sur les écritures qui les entourent (leurs significations) et leurs prénoms.

À l'école de Chalandray, les A.P.C. se déroulent sur 36 semaines, de 12h15 à 12h45 les mardis et vendredis. En période 1, les élèves de CP et de CE1 ont travaillé sur les difficultés rencontrées en classe. Les groupes ne sont pas fixes. Il s'agit d'un prolongement des apprentissages menés en classe. Les élèves de CP - CE1 ont également participé aux évaluations nationales.

Les élèves de Maternelle (4 GS seulement) ne sont pas pris en charge. Mme Lachiri gère un groupe de 3 enfants de CP qu'elle accompagne en lecture.

4b- Salon du livre.

Cette année, il se tiendra le jeudi 2 juin, de 17h00 à 20h30, au château d'Ayron, toujours en partenariat avec les Éditions FLBLB. Le thème de cette année est « Magie et illusions ». Une réunion avec notre partenaire est prévue en novembre.

Mme Goumet présente le bilan du salon qui s'est déroulé en juin 2021 à Ayron sur le thème du bien-être. Avec l'éditeur habituel (FLBLB) et l'intervention d'une artiste, un livre a été produit en 100 exemplaires pour un coût de 1 950€. La vente de ce livre a bien fonctionné. Les parents ont donné 511€ (la participation était libre). Une subvention départementale, suite à une demande, a été accordée à hauteur de 700€ et l'APE d'Ayron a donné 500€. Au total, les recettes de ce projet s'élèvent à 1 711€. Le solde négatif a été pris sur la coopérative scolaire. Les retours sur ce projet sont particulièrement positifs.

4c- Liaison CM2/6^{ème}.

Afin de rassurer les CM2 et de leur faire découvrir leur nouveau collège, une correspondance est organisée entre les classes de CM2 et les classes de 6^e du collège de secteur, le collège de Latillé. Aucune date de réunion avec les professeurs du collège et les enseignants.tes de CM2 n'est actuellement prévue, en raison du contexte sanitaire. Pour le moment, les projets n'ont pas encore été définis, ni les partenariats.

En juin 2021, une visite virtuelle a été proposée aux parents sur le site du collège.

PROCÈS-VERBAL DE CONSEIL D'ÉCOLE

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

4d- Prix des Incorruptibles.

Il est reconduit dans les trois classes de Maillé et dans la classe Maternelle d'Ayron. Le fonctionnement est le suivant : sur la base du volontariat des élèves , une sélection d'ouvrages est lue en classe. À l'issue des différentes lectures, un vote national sera organisé en mai 2022.

4e- École et Cinéma.

Le dispositif est reconduit cette année. Les classes élémentaires s'engagent à aller voir au minimum trois films dans l'année. Les classes maternelles s'engagent, quant à elles, à aller en voir deux. Ce projet participe à l'élaboration d'une culture commune à tous les élèves, à la formation de leur jugement, de leur goût et de leur sensibilité.

Les classes de CM de Maillé ont pu visionner leur premier film, début octobre.

A l'école d'Ayron, les classes de CE1-CE2 et CE2-CM1 ont vu « Jiburo » en octobre.

A l'école de Chalandray, la classe maternelle doit aller voir « Le petit monde de Léo » (en janvier) ainsi que « Petites casseroles » (en avril). Les classes de CP et CE1 ont vu « Jiburo » (en octobre). Elle se rendront à nouveau au cinéma en mars voir « L'homme qui rétrécit » (uniquement les CE1), en avril pour voir « Petites casseroles » (pour les CP) puis en mai voir « Mon voisin Totoro » (pour les 2 classes).

La classe de Maternelle de Chalandray participe également à la séance de Piou-Piou : des courts métrages vont être visionnés au cinéma de Neuville le 19 novembre prochain.

4f- Pass'Sport, Pass'Art.

Ces activités sportives sont offertes gratuitement aux écoles par la Communauté de Communes du Haut Poitou.

À l'école de Maillé, les élèves de CM pratiqueront le vince pong au deuxième trimestre soit entre janvier et mars. Cette activité sera encadrée par Étienne Chantreau.

À l'école de Chalandray, le Pass'Sport a été accordé pour les classes de CE1 et de CP. Il s'agira d'un cycle rugby qui aura lieu du 8 novembre au 17 décembre, à raison de 6 séances, les vendredis après-midi, avec Vincent Lematte.

L'école de Chalandray a également demandé un Pass'Art dont elle attend le retour le 20 octobre. Des interventions ponctuelles ont été demandées ("Sucre-page" pour les maternelles; "Les impromptus circassiens" pour les élémentaires) et les matinées musicales.

À l'école d'Ayron, les classes de CE1-CE2 et de CE2-CM1 auront également un cycle rugby du 8 novembre au 17 décembre. Un projet orientation aura lieu en maternelle pour les GS (possible uniquement pour eux).

La classe de maternelle est associée au CFMI (école de musique). Des étudiants devraient donc intervenir au semestre 2.

4g- Opérations dans les écoles.

À l'école de Maillé, il y a eu les photos de classe en septembre ; en novembre, il y aura la vente de chocolats.

À l'école d'Ayron, il y a eu les photos de classe en septembre, une semaine avant l'enlèvement du masque.

PROCÈS-VERBAL DE CONSEIL D'ÉCOLE

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

À l'école de Chalandray, les photos de classe auront lieu le mercredi 10 novembre avec le photographe de Scolphoto (M.Guillaud). Les modalités d'achat pour les photos seront les mêmes que dans les autres écoles du RPI, suite à la demande des représentants des parents. En novembre, sera proposée la vente des agrumes en lien avec l'axe 2 du projet Eco-Ecole "Apprendre à consommer autrement - Avoir une alimentation responsable et solidaire". Cette opération sera conjointe à celle de l'association des jeunes scouts de Vouillé. Un travail de préparation de commande (travail de lecture et de mesures) sera effectué avec les élèves de CE1.

Sur cette thématique, l'APE de Chalandray proposera chaque mois des paniers de légumes et une vente de produits fermiers (céréales, fromages, miel), en association avec les producteurs locaux. Le samedi 4 décembre se tiendra le marché de Noël avec l'APE (créations d'objets, vente de sapins).

Mme Faussat demande si d'autres actions sont prévues par les écoles entre janvier et juin 2022 afin de répartir les actions dans l'année, car une réunion est prévue entre les 3 APE. Les écoles répondent que, pour le moment, ce sont les seules actions prévues.

4h- Piscine.

Les élèves de CM devraient se rendre à la piscine de Neuville, au cours du troisième trimestre pour apprendre à se déplacer dans l'eau et acquérir ainsi le « savoir nager ». Il devrait y avoir 10 séances de natation.

4i- Semaine du goût.

La semaine du goût s'est déroulée du lundi 11 au vendredi 15 octobre 2021. L'un des objectifs est la transmission et l'éducation au goût et au bien manger. Elle favorise la rencontre entre des professionnels et le grand public, et notamment les enfants.

À Maillé, les 3 classes ont participé à différents ateliers proposés par les enseignantes : découverte des saveurs acide, amer, sucré avec des fruits de saison, du chocolat, de l'eau pour les élèves de CM, lecture d'un album, tri des aliments par couleur puis par famille d'aliments et enfin selon leur provenance (pousse sur un arbre ou dans le jardin), ateliers dégustation : pop corn salé / sucré, goût acide et amer avec le citron et le pamplemousse / reconnaissance entre sucre et farine, enfin recette de la fondue au carambar vendredi.

Mme Goumet indique que l'école d'Ayron a également participé à la semaine du goût. Différentes dégustations ont été proposées avec la participation des familles et chaque classe s'est rendue à la boulangerie d'Ayron (visite du fournil, questionnement, étapes de fabrication du pain avec explications des machines et présentation des ingrédients.) Les élèves ont pu manipuler de la pâte à pain, suivre les étapes de fabrication et revenir avec leur propre baguette. L'école a reçu un très bel accueil de la boulangerie d'Ayron.

À l'école de Chalandray, les élèves ont travaillé sur les fruits et légumes d'automne. A la cantine, les menus proposés étaient sur le thème des couleurs. Un pique-nique zéro déchets a été préparé par les parents. Les enseignantes remercient le personnel communal qui est venu aider. Les élèves de maternelle travaillent tout au long de l'année sur le goût.

PROCÈS-VERBAL DE CONSEIL D'ÉCOLE

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

4j- Éco-école.

L'école de Chalandray a reçu le label E3D (école en démarche de développement durable). Avec les 3 Eco délégués de l'école, ils ont été reçus au Futuroscope par Mme la Rectrice, le mercredi 3 octobre, pour une remise officielle du label E3D 2021-2024, avec les collègues et les lycées lauréats du Poitou-Charentes.

Cette année la thématique est "les déchets". Les 3 axes de travail de ce nouveau projet pédagogique sont :

Axe 1 : Que faire des déchets ?

- Prendre conscience du problème des déchets
- Adopter une attitude responsable
- Utiliser autrement les déchets

Axe 2 : Apprendre à consommer autrement (en partenariat avec l'APE)

- Consommer des produits de son jardin
- Consommer localement
- Avoir une alimentation responsable et solidaire

Axe 3 : Sensibiliser la communauté éducative

- Participer à des opérations de recyclage (cartouches, stylos..)
- Informer, médiatiser les actions menées
- Participer à la semaine du développement durable en septembre avec l'opération "nettoyons la nature".
- Participer à la semaine européenne de la réduction des déchets du 20 au 28 novembre

L'école de Chalandray poursuit "les jeudis au jardin" avec Mme Boiffier Françoise, bénévole, ainsi que son projet de la classe Dehors.

Elle travaille enfin avec un groupe de musiciens, *Les recycleurs du son*, pris en charge par l'APE de Chalandray, pour récupérer des objets dans la nature destinés à la fabrication d'instruments et dans le but d'organiser un bal avec les parents le 4 février 2022.

Mme Pinganaud demande si on peut faire passer les cartouches d'encre à Ayron et Maillé afin qu'elles soient centralisées à Chalandray. Mme Goumet répond que c'est en effet possible.

5. MOYENS MATÉRIELS ET FINANCIERS

5a- Bilan des coopératives scolaires.

Maillé : pour l'année 2020-2021, le solde s'élève à 480,92€ au 1^{er} septembre. La participation des familles est de 722,80€. Le bénéfice réalisé grâce aux photos est de 249€. Celui des chocolats est de 271,25€. Le total des charges de l'année 2020-2021 est de 3 155,63€. Le total des produits est de 3 412,45€ et le solde du compte au 31/08/21 est de 737,74€.

Ayron :

Les cotisations s'élèvent à 778€ pour les familles.
Les bénéfices des photos s'élèvent à 552,36€.
Le solde au 31/08/2021 est de 3 381,30€.

PROCÈS-VERBAL DE CONSEIL D'ÉCOLE

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

Chalandray :

Le solde en septembre est de 3 127,32€. Les dépenses représentent 6 608,08€ et les rentrées 4 822,03€. Il reste donc 1 141,27€.

5b- Travaux dans les écoles.

Pour l'école de Maillé, il y a eu la réhabilitation de la classe de CM2 : électricité refaite, le plafond de la classe a été rabaissé et la porte d'entrée a été changée : c'est une porte pleine, avec un loquet intérieur pour la fermeture. En classe maternelle, une baguette a été installée au coin bibliothèque et le tableau pour le regroupement a été déplacé.

Pour l'école d'Ayron, des travaux d'entretiens réguliers ont été effectués. Un meuble a été installé en maternelle pour l'ordinateur portable. En CE1-CE2, un TBI est prévu après les vacances d'automne.

L'école de Chalandray présente ses remerciements pour les petits travaux effectués cet été (réparation des tables, des meubles, achat d'une nouvelle boîte aux lettres vandalisée pendant l'été).

Mme Thiollet informe des demandes faites auprès de la mairie : pour la classe Maternelle, réparation du bac à sable et réparation de 2 stores dans le dortoir, installation d'un boîtier en bois pour la radio de secours PPMS ; dans la cour élémentaire : réparation de la porte des toilettes CP et déplacement du verrou, boucher le trou dans la gouttière de la salle de motricité ; dans la classe de CE1: réparer la porte de la classe donnant dans le petit jardin, réparer le portail de la RN côté élémentaire.

Le trou dans la gouttière de la salle de motricité a été rebouché.

Le label E3D a été affiché.

L'école est à la recherche d'un styler pour le TBI de la maternelle (trop ancien - pas de possibilité pour en acheter). Un devis de « Des Clics » de 250.81€ a été transmis à la mairie pour l'installation d'une borne wifi (pour pouvoir accéder à Internet avec les tablettes depuis le bâtiment élémentaire ou la salle de motricité). Un autre devis pour un switch (moins coûteux) a été demandé.

6. HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

PPMS et exercices d'évacuation incendie.

Le P.P.M.S. signifie le Plan Particulier de Mise en Sûreté. Il s'agit d'apprendre aux élèves les bons gestes à adopter face à plusieurs types de risques majeurs : industriels, chimiques, météorologiques... et « attentat/intrusion » depuis 2016.

Le plan Vigipirate est toujours en vigueur sur l'ensemble du territoire national au niveau « sécurité renforcée – risque attentat ».

Durant l'année scolaire, il est demandé de réaliser trois exercices PPMS, dont un avant les vacances d'automne pour le risque « attentat/intrusion », puis deux autres dans le courant de l'année, dont un sur les risques majeurs et un autre « attentat/intrusion ».

À l'école de Maillé, l'exercice PPMS « Attentat/Intrusion » s'est déroulé le vendredi 1^{er} octobre, à 10h15. L'alerte a été déclenchée par M. PRESTROT, adjoint à M. le Maire. L'objectif était de s'enfermer dans les classes, de s'y barricader avec les chaises, les bureaux, de se cacher et de rester silencieux. Après la mise en place des barricades, les élèves ont bien joué le jeu et ont été silencieux. La fin de l'exercice s'est

PROCÈS-VERBAL DE CONSEIL D'ÉCOLE

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

produite 5 min après.

L'exercice « évacuation incendie », lui, a été réalisé le vendredi 24 septembre, à 10h20. L'alerte a également été déclenchée par M. PRESTROT. La mise hors de danger de tous les élèves s'est faite en moins de 3 min. Les trois classes se sont retrouvées sur la place, à côté de la salle des fêtes.

Après réflexion avec la mairie, les points de rassemblement ont été modifiés : ils se trouvaient auparavant à côté de la cantine et de la garderie, désormais, il n'y en a plus qu'un et il se situe à côté du portillon d'évacuation (rue de Picard).

À l'école d'Ayron, l'exercice incendie a eu lieu le 24 septembre. Le point de rassemblement était le parvis de la mairie Ayron. L'évacuation a pu se faire sans encombre.

L'exercice PPMS confinement s'est déroulé le 19 octobre. Les 3 classes sont rentrées en 1min et 50sec dans les bâtiments.

À l'école de Chalandray, l'exercice incendie s'est fait le 7 septembre à 11h30. L'évacuation s'est faite en 1 min et l'exercice s'est bien déroulé. L'alarme incendie s'entend distinctement depuis tous les bâtiments de l'école.

L'exercice PPMS intrusion s'est déroulé le 17 septembre à 11h30 et a duré 30 min. L'exercice s'est effectué sur un temps de classe. Le signal était donc "Vue de l'intrus dans la cour, appel sur les portables". Tous les élèves se sont confinés dans "la cachette secrète". Mme Boutin, ATSEM, était "le loup" cette année.

Tout s'est bien passé. Seuls les élèves de CE1 ont été bruyants dans leur cachette. Ils ont donc refait la partie "évacuation" en petit groupe sur un temps conjoint scolaire puis périscolaire. Le retour était positif. L'idée d'un signal d'alarme identique à celui de Maillé est soumise à la municipalité afin de pouvoir alerter toute l'école rapidement ainsi que le voisinage.

Le prochain exercice aura lieu le mardi 9 novembre ou le vendredi 12 novembre.

7. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU PROJET ÉDUCATIF DE TERRITOIRE (PEDT)

À l'école de Maillé, en période 1, pour les CM, les activités proposées étaient un atelier de foot gaëlique avec Louis Milord pour 14 élèves et un atelier d'arts plastiques avec Céline Panen pour 12 élèves, le jeudi. En Maternelle, tous les mardis, un atelier de baby gym avec Véronique Derest est proposé aux PS et aux MS, ainsi qu'un atelier d'éveil musical avec Aurélien Desdoit, pour les GS. En période 2, les mêmes ateliers seront proposés aux mêmes niveaux, mais avec des groupes différents.

À l'école d'Ayron, pas de PEDT sur la période 1. C'est en projet pour après les vacances.

À l'école de Chalandray, Le PEDT va démarrer au retour des vacances d'automne :

- le lundi pour les élèves de CP et de GS de 13h à 13h45,
- le jeudi pour les élèves de CE1 de 12h15 à 13h00.

Les projets mis en place :

- novembre/décembre : ateliers créatifs autour du marché de Noël
- janvier / février : création de panneaux et de poubelles de tris devant l'école puis création de panneaux pour les disposer le long de la nationale afin de sensibiliser les automobilistes au problème des déchets jetés dans la nature (en partenariat avec le projet Eco-Ecole)

PROCÈS-VERBAL DE CONSEIL D'ÉCOLE

Décret no 90-788 du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires

Art 20 : A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un procès-verbal de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Deux exemplaires du procès-verbal sont adressés à l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription d'enseignement du premier degré et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché en un lieu accessible aux parents d'élèves.

- mars / avril : création d'une fresque sur la nature et les "bons gestes pour la planète" avec une artiste peintre sur le mur rouge de la cour élémentaire.
- mai/juin : préparation de décorations pour les vélos avec des matériaux réutilisables pour une journée "la mobilité douce" pour la fête de fin d'année du solstice d'été en association avec l'APE, la municipalité et les enseignantes (action du projet de l'Eco Ecole). La mobilité douce désigne l'ensemble des déplacements non motorisés comme la marche à pied, le vélo, le roller et tous les transports respectueux de l'environnement. Ces créations seront bien entendu réutilisables.

Date du prochain CE à Chalandray : proposition du jeudi 10 mars 2022 à 18h30, en attente de la validation par la mairie de Chalandray.

Fin du Conseil d'école regroupé : 19h50.

Fait à MAILLÉ

Le 21/10/2021

La présidente du Conseil d'École

La secrétaire de séance : Annabelle BATEMAN

